

CONVOCACTIONDate : 24 juin 2025
Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En	39
exercice :	
Présents :	24
Votants :	33
Pouvoirs :	9
Absent :	6

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONSAFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :
02 juillet 2025DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
03 juillet 2025**Absents représentés**

M. BROCHOT

Mme SAVAS

Mme TALL

Mme PEREZ

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme ELONGUERT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme MEUNIER, Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**11 Subventions : Répartition de la Dotation Politique de la Ville (2025)****■ Rapport de présentation :****Cédric LEMAIRE, Adjoint**

Depuis 2015, la ville de Creil bénéficie d'une enveloppe annuelle au titre de la dotation politique de la ville (DPV). Cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc est destinée en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

Pour mémoire, l'enveloppe financière allouée en 2024 était de 1 543 073 €.

Lors du conseil municipal du 02 avril 2025 et par délibération n°16, un projet de répartition de l'enveloppe a été proposé. À la suite des nouvelles orientations de l'Etat concernant les financements Dotation Politique de la Ville, et à des échanges avec les services de l'Etat, la commune adapte sa stratégie de financement.

Dans ce contexte, il vous est proposé, pour l'année 2025, de présenter le programme d'opérations suivant :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant sollicité	Taux %
1	Reconstruction du centre Bulh – Tranche 2	1 616 944.09	1 093 681.33 €	67.64%
2	Rénovation et amélioration des infrastructures éducatives et sportives en quartier prioritaire	512 990.26 €	353 067.87 €	67.64%

3	Aménagement et végétalisation de la cour de l'école Camus	672 182.85	Envoyé en préfecture le 03/07/2025 Reçu en préfecture le 03/07/2025 Publié le 03/07/2025
		TOTA	1 543 073,00 € S ² LOW

Il vous est demandé d'approuver le programme d'opérations pour lequel du 14 décembre 2024, madame la Maire sollicite la Dotation Politique de la Ville 2025.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°16 du 02/04/2025 relative au projet de répartition de la Dotation Politique de la Ville,
Vu la Commission Finances et synthèse du 23 juin 2025,
Considérant que la ville de Creil bénéficie, depuis 2015, d'une enveloppe annuelle au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV), destinée à financer des projets structurants en faveur des habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV),
Considérant que l'enveloppe allouée pour l'année 2024 s'élevait à 1 543 073,00 €,
Considérant les nouvelles orientations de l'État concernant les conditions d'éligibilité et de financement dans le cadre de la DPV,
Considérant les échanges intervenus entre les services de la commune et ceux de l'État permettant à la ville d'ajuster la stratégie de financement locale,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

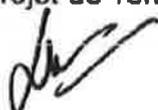
Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : Abroge purement et simplement la délibération n°16 du 02 avril 2025.
Article 2 : d'approuver l'ensemble de ces projets aux modalités de financement mentionnées.
Article 3 : conformément à la délibération n°3 du conseil municipal du 14 décembre 2024, d'autoriser madame la Maire à signer tout document affectant à cette dotation.
Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

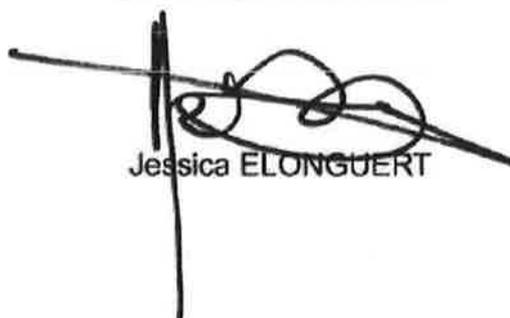
CREIL, le 03 juillet 2025
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT